

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2024

PJJ DDADUE - (N° 2334)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 19

présenté par

M. Jean-Louis Bricout, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Castellani, M. Colombani, Mme Descamps, Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile, M. Serva et M. Taupiac

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par les deux alinéas suivants :

« III. – Les opérateurs d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques ouverte au public garantissent la possibilité pour l'utilisateur de l'infrastructure de pouvoir utiliser un moyen de paiement au sens du *b* du II de l'article L. 314-1 du code monétaire et financier.

« Un décret cosigné conjointement par les ministres chargés de l'économie et de l'écologie fixe les modalités d'application du présent article. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aujourd'hui les bornes de recharge pour véhicules électriques bénéficient d'un cadre législatif et réglementaire flou en matière d'obligation de transparence et d'information à l'égard des consommateurs.

Alors que les politiques de verdissement des transports devraient conduire à une démocratisation de la voiture électrique, les auteurs de cet amendement estiment nécessaire de rendre les bornes de recharge publiques, fiable et sûre pour les consommateurs.

Actuellement, un grand nombre de bornes de recharge prévoient un paiement bancaire par « QR code », parfois présent sous forme d'autocollant apposé sur la borne et qui permet le paiement bancaire via un site dédié.

Cette option de paiement est soumise au risque de phishing. Le consommateur est, alors, renvoyé vers un site malveillant qui prend l'apparence du site officiel de paiement vers lequel il est censé être dirigé. Les données renseignées sont revendues à un tiers ou le paiement est détourné.

Afin de limiter ces risques de détournement, cet amendement rend obligatoire un paiement par carte bancaire à la borne de recharge pour les opérateurs d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.